

AVISU CESEC 2019-63¹
AVIS CESEC 2019-63

Relatif au
Rilativu à u

Rapport relatif à l'adoption du règlement du prix des lecteurs de Corse²
Raportu rilativu a l'aduttazione di u regulamentu di u premiu di i lettori di Corsica

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 15 novembre 2019 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le rapport relatif à l'adoption du règlement du prix des lecteurs de Corse;

Vistu a lettera di presentazione di u 15 di nuvembre 2019 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u raportu rilativu a l'aduttazione di u regulamentu di u premiu di i lettori di Corsica ;

Après avoir entendu Madame Bicchieray, Direction-adjointe du Livre et de la lecture publique auprès de la Direction de l'Action culturelle ; Madame Andrée Gouth-Grimaldi Directrice de l'Action culturelle de la CDC ;

Dopu intesu Marie-Claire BICCHIERAY è Andrée GOUTH-GRIMALDI ;

Sur rapport de Marie-Jeanne NICOLI, pour la commission « azzione culturale, audiovisuel, patrimoine » ;

À nant'à u raportu di Marie-Jeanne NICOLI pè a Cummissione « azzione culturale, audiuisivu è patrimoniu »;

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 26 novembre 2019 à Ajaccio,
Prononce l'avis suivant

U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 26 di nuvembre di u 2019, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita

La collectivité de Corse exerce depuis le 1 er janvier 2018 , - par la mise en place de la collectivité unique, résultant de la fusion de la collectivité territoriale de Corse et des deux conseils

¹ Adopté à l'unanimité

départementaux - en matière de lecture publique des compétences particulièrement larges , en assurant la gestion de toutes les bibliothèques médiathèques de l'île , apportant des aides aux communes et aux groupements en matière de construction, d'équipement et de fonctionnement des bibliothèques municipales ou des relais de lecture, allouant des aides aux associations et aux professionnels du secteur. L'objectif majeur pour la Collectivité de Corse est aujourd'hui de créer les synergies nécessaires pour améliorer l'impact et le rayonnement de sa politique en matière de lecture publique. Une des opérations qui répond en partie à cet objectif est l'organisation du « Prix des lecteurs de Corse »

Le Prix des lecteurs de Corse, mis en place en 2002, a été créé à l'initiative des différents niveaux de collectivités insulaires et en partenariat. En raison de la fusion, des adaptations réglementaires ont dû être opérées, ainsi il n'a pu être organisé en 2018 et 2019, ne disposant pas d'un règlement spécifique précisant les objectifs et les modalités de mise en œuvre.

Règlement du Prix des lecteurs de Corse :

La réactivation de ce prix s'inscrit dans une démarche fédératrice associant l'ensemble des établissements et acteurs de ce domaine (bibliothèques, médiathèques, associations, clubs de lecture etc.) permettant aux lecteurs de différentes catégories sociales, culturelles, aux profils divers, dans les différents territoires de l'île, de pouvoir échanger, d'exprimer leurs goûts et de faire part de leurs analyses concernant les œuvres en compétition. Stimuler l'intérêt des publics pour la littérature en favorisant la mise en réseau des établissements et des publics est l'objectif essentiel.

Le prix récompense un ouvrage en langue française et un ouvrage en langue corse, choisis dans la liste des livres en compétition élaborée par les différents comités de lecteurs ; les ouvrages qui peuvent être sélectionnés doivent avoir été publiés entre mars de l'année N-1 et mars de l'année N. (pour les œuvres en français sont admis à concourir , romans, nouvelles , poésie, théâtre, récits ,autobiographies,(même si l'auteur ou le contenu n'ont aucun lien avec la Corse) sont exclues les traductions ,les rééditions, les livres primés, les ouvrages pédagogiques, les livres d'art , les bandes dessinées , les essais ; pour la langue corse :fictions, biographies ,œuvres scientifiques concernant l'histoire ou le patrimoine insulaire.

Les comités de lecteurs sont constitués de personnes volontaires sollicitées par les établissements participant à l'opération (également sur la base du volontariat) ils s'engagent à lire les ouvrages, participer aux débats, à se réunir périodiquement, de l'élaboration de la liste de présélection jusqu'au vote final. Ce prix est complémentaire aux autres prix remis en Corse : Prix de la collectivité de Corse, Prix du livre Corse, prix des collégiens et lycéens, il est, comme le prix des collégiens et lycéens, décerné par un jury constitué d'amateurs et ne bénéficie pas d'une récompense pécuniaire, car il vise avant tout à dynamiser la lecture plutôt qu'à promouvoir l'œuvre primée. En revanche, les auteurs primés seront invités (contre rémunération) à venir rencontrer les lecteurs sur **tout le territoire de l'île.**

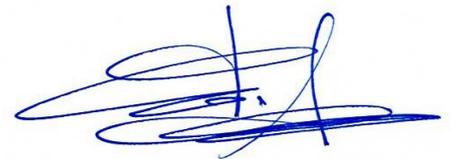
Les membres du CESECC se félicitent que le Prix des lecteurs soit réactualisé car il permet, au plus près des usagers et au travers de la mise en réseau de l'ensemble des bibliothèques de l'île de favoriser ainsi leur rayonnement et la mutualisation des moyens, de créer du lien social, de

développer des nouvelles pratiques de lecture et d'amplifier la confrontation de chacun aux textes et aux échanges.

Ils remarquent cependant que les choix des œuvres pouvant être sélectionnées apparaissent peu « lisibles » et quelque peu arbitraires. Il leur semblerait utile de mieux définir la liste des ouvrages à retenir en prenant en compte également leurs qualités littéraires et /ou scientifiques. Au -delà de l'expression des « goûts » des participants, un objectif plus qualitatif pourrait être privilégié : contribuer à mieux faire connaître et apprécier les nouvelles écritures contemporaines et ainsi permettre de faire évoluer le « niveau de lecture » de chacun.

Le CESECC émet un avis favorable à l'adoption du règlement du prix des lecteurs.

Le Président du CESEC,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line, positioned above the name Paul SCAGLIA.

Paul SCAGLIA